



## PROJET FEDERATIF

### *Une démarche, un engagement*

La Fédération de l'Entraide Protestante est née de la fusion de trois fédérations : l'Entraide Protestante fédération nationale (EPfn), la Fédération Protestante des Œuvres (FPO) et la Fédération des Œuvres Évangéliques des départements du Rhin et de la Moselle (FOE).

En 2013, elle regroupe 350 associations et fondations rassemblant près de 1000 établissements et services dans les domaines sanitaires, médico-sociaux et sociaux.

## A. DES CONVICTIONS

### 1. LA CHARTE (adoptée à l'AG du 16 avril 1999 –Strasbourg)

*La pauvreté et les précarités, le chômage, la solitude, l'exclusion et de multiples formes de souffrance ne sont pas des fatalités. Ce sont des signes manifestes et douloureux d'un ordre culturel, social et économique qui ne laisse que peu de place aux êtres fragiles et vulnérables. Ces atteintes à la dignité humaine sont en contradiction avec la Déclaration universelle des droits de l'homme et en opposition avec l'Évangile.*

*Il est inacceptable qu'un être humain soit enfermé dans sa souffrance ou abandonné dans sa douleur.*

*Il est inacceptable qu'un être humain ne puisse manger à sa faim, reposer sa tête en un lieu sûr et ne soit considéré comme membre à part entière du corps social. Où qu'il soit et quel que soit son itinéraire personnel, il s'agit toujours d'une négation de la vie.*

*Les membres de la Fédération de l'Entraide Protestante unissent leurs efforts pour rendre concrète et immédiate la solidarité dont ils proclament l'urgence et l'efficacité.*

*Ils mettent en œuvre des actions diverses pour soulager les souffrances psychiques, physiques et morales, accueillir et accompagner les personnes en situation de détresse.*

*Au-delà de cette aide nécessaire, ils s'attachent à discerner et à nommer les causes des souffrances et de la pauvreté. Leur objectif est de mobiliser les femmes et les hommes dans une commune prise de conscience des souffrances et des injustices qui défigurent le monde, afin qu'ils puissent agir pour plus de fraternité.*

*Les membres de la Fédération de l'Entraide Protestante se fondent sur les promesses de vie et de paix du Dieu d'amour et s'engagent, aux côtés de beaucoup d'autres, à en manifester les signes.*

*Ils veulent affirmer la force libératrice de la Parole de Dieu, proclamer l'espérance, et œuvrer pour un partage équitable.*

### 2. Cette CHARTE met en mouvement vers de nouvelles fraternités

La Fédération fonde son action sur la primauté de l'humain. Pour elle, la vie sociale, spirituelle et relationnelle est aussi importante que la vie biologique : cette dimension inspire les actions entreprises par ses membres. La référence à la Déclaration universelle des Droits de l'Homme et à l'Évangile permet à ces derniers de se situer dans un mouvement vers les autres, pour les rejoindre là où ils sont, tels qu'ils sont.

## B. DES PRINCIPES - DES MISSIONS

Pour chacun des membres de la Fédération, les valeurs de respect, de fraternité et de responsabilité sont au centre des actions. Celles-ci favorisent les processus de restauration de la personne dans toutes ses dimensions biologique, sociale, relationnelle et spirituelle.

- Attentifs au respect de l'histoire, de l'identité et des convictions des personnes, la Fédération et ses membres refusent toute discrimination. Ils inscrivent leur action dans le cadre de la laïcité.
- Les membres de la Fédération agissent dans un but non-lucratif, basé sur une gestion désintéressée.
- Le rôle de la Fédération est d'identifier et de prendre en compte les nouvelles fragilités, d'accompagner ses membres et d'aider à leur formation. Dans la perspective d'un mieux faire, l'évaluation et l'amélioration sont des préoccupations permanentes pour les personnes comme pour les institutions.
- La Fédération est un lieu de réflexion, de partage et de mise en relation entre ses membres ; elle a vocation à inspirer les projets de chacun, dans la perspective d'un mieux-être. Ses membres travaillent ensemble, solidairement, dans la bienveillance et le respect mutuel. Cette coopération, issue des valeurs de fraternité et de collégialité, accepte le mouvement et la contradiction. Elle contribue ainsi à une mise en tension bénéfique et féconde.
- À côté des actions menées en faveur de ses membres, la Fédération participe au dialogue civil ; elle a vocation à intervenir dans le champ politique par l'interpellation, la dénonciation et la proposition. Cette parole nourrit le travail de terrain, et inversement.
- La Fédération assure un lien permanent avec les Églises en encourageant leur implication sociale et celle de leurs membres.

## C. OBJECTIFS – MOYENS – RELATIONS

2

### *1 Les objectifs de la Fédération*

- Aider les membres à s'adapter aux réalités, aux mutations et aux contraintes, en faisant vivre les valeurs de la charte et la dynamique associative ; produire pour ce faire de la connaissance, renouveler les concepts et permettre ainsi aux membres d'alimenter une vision prospective ; anticiper les choix nécessaires, en interrogeant ces changements.
- Engager les membres à prendre en compte la nécessité de coopérer et entrer dans une dynamique de coopération :
  - à participer aux activités de leur secteur, proposées par la FEP ;
  - à s'entraider, à faire bénéficier réciproquement chacun de leur expertise et de leur bienveillance ;
  - à établir des diagnostics partagés ;
  - à respecter les particularités, les identités, l'histoire de chacun ;
  - à échanger des informations favorisant l'entraide, à répondre à des appels d'offre communs ;
  - à être représentés dans les instances régionales ou techniques ;
  - à mettre en œuvre des projets communs, partageant une même vision de la finalité et de l'efficacité ;
  - à participer à la constitution d'un réseau ouvert, mettant en valeur les initiatives locales.
- Mutualiser les expériences et créer des outils de partage d'expertise, de connaissance.
- Favoriser la dynamique associative.
- Imaginer des espaces de rencontre et d'échanges de pratiques.
- Soutenir et promouvoir les projets innovants et expérimentaux.

## **2 Les moyens**

La Fédération rassemble les moyens humains et financiers que les membres mettent à sa disposition, en particulier par leur cotisation. Parallèlement, elle procède à une recherche de ressources financières complémentaires auprès des pouvoirs publics et des collectivités nationales ou territoriales, comme auprès des Fondations, associations ou entreprises.

Elle veille à mettre en œuvre une équipe humaine efficace, au service de ses membres et déployée dans les régions ; cette équipe est placée sous la direction du secrétaire général.

## **3 Organisation des relations**

### **3.1 AVEC LES EGLISES**

- La Fédération invite les églises locales ou les paroisses à participer aux actions de ses adhérents.
- Elle participe aux actions permettant à la Diaconie de se déployer, en associant les Églises, au niveau local, régional ou national.
- La Fédération et ses adhérents sont ouverts aux initiatives émanant des Églises, ou des partenaires de la FEP, qui vont dans le sens d'un accompagnement spirituel.

### **3.2 AU NIVEAU LOCAL ET REGIONAL**

- La Fédération encourage les processus de rapprochement, de mutualisation ou de coopération susceptibles d'améliorer la qualité des actions des adhérents, comme d'assurer leur pérennité, comme leur croissance.
- La Fédération, par secteur d'activité ou bassin géographique, désigne des représentants dans les instances locales ou régionales.
- La Fédération favorise le partage des pratiques, le volontariat et le bénévolat. Elle encourage ses membres à oser témoigner de leurs convictions, de leurs projets et de leurs actions.

### **3.3 AU NIVEAU NATIONAL**

La Fédération entretient par ses services, ses rencontres et ses colloques un échange permanent.

Ainsi, la Fédération :

- questionne la dimension de l'appartenance et du sens ;
- s'engage dans les débats de société, en formulant des propositions au plan politique, économique, social et environnemental ;
- développe la réflexion globale, en mêlant action de terrain –en région- et réflexion transversale, comme le développement de dossiers nationaux ;
- mène un travail de veille et d'alerte ;
- diffuse de l'information ; développe la communication entre ses membres ;
- valorise, synthétise et diffuse l'expertise de ses membres, autour d'actions de recherche/conseil ;
- favorise l'innovation sociale ;
- promeut l'innovation et les bonnes pratiques ;
- encourage, dynamise la formation ainsi qu'une politique coordonnée des ressources humaines.

Par ailleurs, la Fédération a un rôle de représentation et porte la parole des associations membres. Elle coopère avec et interpelle :

- les pouvoirs publics ;
- les acteurs de la société civile (artistes, médias, entreprises ...) ;
- les autres réseaux associatifs dont les buts sont similaires.

### 3.4 AU NIVEAU INTERNATIONAL

- La Fédération coopère au sein de la CEVAA, notamment au travers des missions du DEFAP.
- La Fédération participe au dialogue européen, en entretenant des relations avec les associations des pays membres, et en cherchant à faire advenir une politique sociale européenne conforme à ses engagements. Elle collabore avec les institutions européennes, défendant une vision partagée d'un mieux vivre ensemble.
- Elle coopère avec Eurodiaconia et contribue à son développement, en entretenant avec les institutions protestantes des relations constructives.

## [Annexe] Quelques étapes de l'histoire de la FEP

A la fin de la Seconde Guerre mondiale, les nombreuses œuvres diaconales qui coexistaient au sein du monde protestant français constituaient une mosaïque d'institutions hétérogènes, et, pour la plupart d'entre elles, isolées. L'édification d'une maison commune regroupant toutes les composantes de la diaconie protestante en France s'est étalée sur près d'un demi-siècle.

La constitution de la Fédération des œuvres évangéliques (FOE), en 1949, suivie un an plus tard par celle de la Fédération des institutions chrétiennes (FIC) s'inscrit dans le contexte de l'immédiat après-guerre : il fallait remettre en état les bâtiments endommagés, recruter des cadres compétents, se moderniser et s'adapter à un environnement profondément renouvelé avec la mise en place d'un système public de protection sociale.

La FOE, pour les départements de l'Alsace et de la Moselle et la FIC, implantée dans les autres départements, poursuivaient un triple objectif :

- rapprocher les institutions diaconales et les Églises issues de la Réforme, en rappelant inlassablement aux paroisses les devoirs sociaux d'une Église vivante ;
- partager les expériences ;
- représenter leurs adhérents face aux pouvoirs publics.

Au cours des « Trente Glorieuses », les cadres dirigeants et le personnel se professionnalisèrent, ce qui ne fut pas sans préoccuper les dirigeants associatifs qui s'alarmèrent des risques de sécularisation des institutions et de la perte de leur référence protestante. En 1982, la FIC adopta le nom de Fédération protestante des œuvres (FPO).

En 1984, l'Entraide protestante fédération nationale (EPfn) vit le jour, dans le contexte de la mobilisation pour faire face aux conséquences de la crise et à la « nouvelle pauvreté ». Elle fut immédiatement reconnue par l'État comme la tête de réseau nationale des associations protestantes engagées dans la lutte contre l'exclusion. Elle put ainsi bénéficier de dotations de l'État pour susciter ou encourager des initiatives locales. L'EPfn qui fédérait 200 institutions fut reconnue d'utilité publique le 19 février 1990.

En 1989, lors d'un congrès commun, la FPO, la FOE et l'EPfn prirent l'engagement de se rapprocher pour offrir un service et un témoignage communs.

En janvier 1992, la FPO fusionna avec l'EPfn. En 1994, la FOE, tout en conservant sa personnalité juridique, devint l'union régionale Grand Est de l'EPfn.

En 1998, l'EPfn prit le nom de Fédération de l'Entraide Protestante (FEP). Sa charte fut amendée et complétée pour tenir compte de l'ensemble des composantes de la fédération unifiée.

A partir de 2001, la FEP entama un processus de régionalisation avec la mise en place de comités régionaux et la création de fonctions de secrétaires régionaux. Elle est composée de six régions, animées par des comités régionaux.

En 2011, la FOE adopte la dénomination de Fédération de l'Entraide Protestante Grand Est (FEP Grand Est).